

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[CollectionBoite_001 | Système pénal. Moyen-âge, XVIe siècle.](#)[CollectionBoite_001-7-chem | Accusation. Inquisition](#) [ItemL'amendement de la parole et les prolocuteurs dans le droit du Moyen Âge.](#)

L'amendement de la parole et les prolocuteurs dans le droit du Moyen Âge.

Auteur : Foucault, Michel

Présentation de la fiche

Coteb001_f0145

SourceBoite_001-7-chem | Accusation. Inquisition

LangueFrançais

TypeFicheLecture

Personnes citées[Brunner, Heinrich](#)

Références bibliographiques[Brunner, La parole et la forme dans l'ancienne procédure française, trad. in Revue critique de législation et de jurisprudence, 1871, p. 158](#)

RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

Références éditoriales

Éditeuréquipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 02/10/2019 Dernière modification le 23/04/2021

L'ancien devinut de sa mole et le moloculus.
de droit du M. A

1) qd on voudrait assurer le succès de sa cause, il
fallait avoir recours à 1 moloculus.

- et est familiar avec le molodum, il peut
aider les r. r. r.
- En outre, il est comme une juke, on peut
arriver à ce qui est dit, arond'hui qu'on ait
même au début ~~qu'il se~~ qu'on gardait les
choses dites molui dui, le moure de celles-ci
conforme à ce qu'on a prouvé : " ipsum auditis
et cum me populerit quod impunxi, ipsum
gerant h. h. h. "

2) ainsi par exemple en face (alors que le droit n'est
et n'est ni formelle) ~~de~~ arrond^m et n'est
le même mol.

Brunner (Ac. sc. Venise)
trad. avec critique de
Lepikhin (1871. 2).

BnF
MSS
r 538.562

